

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 14 septembre 2020 à 19h00, à la
salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6595-2020

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant les points suivants:

9. Affaires nouvelles

- 9.1 Réhabilitation des puits - Mandat d'installation d'un système de gestion
- 9.2 Projet de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout - Rang St-Isidore et rang St-André - Mandat d'étude écologique

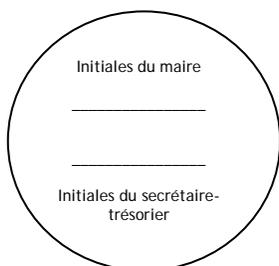
1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020
- 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020
- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020

3. Résolutions

- 3.1 Vente pour taxes - Représentation de la Municipalité
- 3.2 Dépôt de la liste des arriérés de taxes



- 3.3 Transmission de la liste des arriérés de taxes 2020
- 3.4 Projet de réfection de la route collectrice entre Hébertville et Hébertville-Station - Paiement du décompte progressif #2
- 3.5 Fonds carrières et sablières 2021 - Règlement d'emprunt # 468-2015
- 3.6 Contrat de déneigement 2020-2021 - Adjudication du contrat
- 3.7 Contrat de déneigement au souffleur 2020-2021 - Adjudication du contrat
- 3.8 Fourniture d'abrasif d'hiver 2020-2021
- 3.9 Permanence d'emploi - Poste d'agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- 3.10 Réclamation - Madame Marie-Christine Émond
- 3.11 Office municipal d'habitation d'Hébertville - Versement somme excédentaire pour travaux de drainage 2019
- 3.12 Ajustement de salaire - Monsieur Marc-André Renaud
- 3.13 Implantation d'une borne de recharge 240 V pour véhicules électriques
- 3.14 Programme de compensation financière - Demande de dissociation de l'Association du Chemin de la Source
- 3.15 Dépôt du bilan sommaire 2019 de l'usage de l'eau potable
- 3.16 Participation à un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Coopération intermunicipale
- 3.17 Évaluation du réseau pluvial rue Potvin-Sud et rue Girard - Mandat de services professionnels
- 3.18 Ressources humaines - Prolongation de période de probation de Monsieur Kevin Goulet et embauche temporaire d'opérateur

- 4. **Correspondance**
 - 4.1 MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Modification de l'autorisation d'aménager un sentier de VHR (motoneige) - Secteur du Mont Lac-Vert

- 5. **Loisirs et culture**
 - 5.1 Dek hockey - Affectation des revenus
 - 5.2 Mise à niveau du parc - Octroi du contrat

- 6. **Urbanisme**
 - 6.1 Demande d'acquisition d'une partie du lot 4 686 048 du cadastre du Québec
 - 6.2 Vente d'une partie du lot 4 684 662 du cadastre du Québec
 - 6.3 Demande de dérogation mineure - 602, rue Martin
 - 6.4 Abrogation du projet de règlement 526-2020 modifiant le



règlement de zonage

- 6.5 CREDD - Appui au projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales
- 6.6 Camping municipal - Location d'espace d'entreposage des véhicules récréatifs
- 6.7 Autorisation municipale de débiter les travaux sur les lots 6 384 320 et 6 384 321 du cadastre du Québec

7. Dons - Subventions - Invitations

- 7.1 Le Renfort - Demande d'aide financière et de lettre d'appui pour le prêt de locaux
- 7.2 Calacs entre Elles - Demande d'aide financière 2020-2021

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

- 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

6596-2020

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

6597-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 2 septembre 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS



3.1 VENTE POUR TAXES - REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du Conseil municipal.

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Sylvain Privé, à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 janvier 2021 à 10h à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Alma.

Que madame Kathy Fortin, directrice générale adjointe, soit substitut.

6599-2020

3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

Attendu qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

Attendu qu'en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales telle que préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

6600-2020

3.3 TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2020

Après analyse de la liste précédemment déposée, quatre (4) immeubles seront soumis à la procédure 2020 de vente pour taxes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au plus tard le 20 octobre 2020. Les propriétaires concernés devront acquitter tous les arrérages antérieurs au 1er janvier 2018 pour éviter une telle procédure;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ordonner au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre au plus tard le 20 octobre 2020 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales de l'année 2017.

	MATRICULE	TOTAL
1.	1360 78 6912.00 0000	114,24 \$
2.	1762 72 2034.00 0000	7 088,74 \$
3.	1762 91 0863.00 0000	7 686,45 \$
4.	2263 83 9174.00 0000	2 925,72 \$

6601-2020

3.4 PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE COLLECTRICE ENTRE HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

Considérant la facture de l'entreprise Inter-Cité Construction portant le numéro # 80087

Considérant la résolution 6548-2020 accordant le contrat pour les travaux relatifs à la réfection de la route Turgeon;

Considérant que le maître d'œuvre du dossier est la municipalité d'Hébertville-Station et que les paiements doivent être effectués par le maître d'œuvre;



Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui est responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 au montant de 858 340,43 \$ plus taxes à la municipalité d'Hébertville-Station qui elle, fera le paiement directement à l'entreprise Inter-Cité Construction moins la retenue de 10 % (95 371,16 \$) soit un paiement de 986 876,91 \$.

Ce paiement sera défrayé à même le règlement 527-2020.

3.5 FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2021 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 468-2015

6602-2020

Considérant les travaux de réfection du rang St-Isidore réalisés en 2015;

Considérant que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

Considérant que suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution tous les ans, en septembre avant le budget de l'année suivante, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la municipalité aura accumulées au Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2021 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement 468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

3.6 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-2021 - ADJUDICATION DU CONTRAT

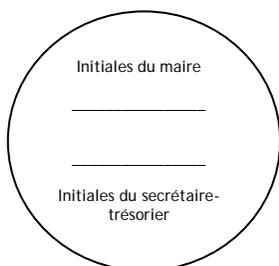
6603-2020

Considérant que la Municipalité a produit un appel d'offres sur invitation pour le déneigement et le sablage de certains chemins, trottoirs, rues, ruelles, stationnements pour 2020-2021;

Considérant l'ouverture des soumissions le 10 septembre à 10h;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) offre des trois (3) entrepreneurs invités suivants:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Liste du matériel requis	Entente entreposage de la neige	Assurances (2 000 000\$)
Béton D.R.T.	64 386 \$	✓	✓	✓
Finition de béton Martin Gagnon	N/A			



Déneigement N / A
SM

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement général 2020-2021 à l'entreprise Béton DRT pour la somme de 64 386 \$ taxes incluses.

3.7 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU SOUFFLEUR 2020-2021 - ADJUDICATION DU CONTRAT

6604-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville offre de gré à gré un contrat de déneigement au souffleur de certains chemins, rues et ruelles pour la saison hivernale 2020-2021;

Considérant la proposition d'offre de service de Déneigement S.M. pour la somme de 8 500 \$ sans taxes applicables;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement au souffleur 2020-2021 de gré à gré à Déneigement S.M. pour la somme de 8 500 \$ sans taxes applicables.

3.8 FOURNITURE D'ABRASIF D'HIVER 2020-2021

6605-2020

Considérant les prix soumis par l'entreprise Sel Warwick inc. pour l'achat de sel à déglçage pour la saison 2020-2021;

Considérant le coût de 100 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick;

Considérant les recommandations du comité des travaux publics quant à la quantité et la qualité de l'abrasif épandu à l'hiver 2019-2020;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'approximativement 140 tonnes de sel à déglçage pour la saison 2020-2021 chez Sel Warwick inc., selon l'offre de prix # 052778, au coût de 100 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables. La surcharge de carburant est incluse et le tout sera livré à Hébertville.

3.9 PERMANENCE D'EMPLOI - POSTE D'AGENTE EN LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET QUALITÉ DE VIE

6606-2020

Considérant que la période de probation de l'agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie a pris fin le 2 septembre 2020;

Considérant que madame Lydia Boulianne-Lévesque a complété avec succès sa période de probation à titre d'agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie;

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines;

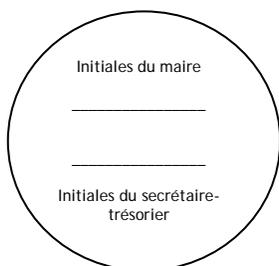
Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconnaître la permanence de madame Lydia Boulianne-Lévesque à titre d'agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à compter du 2 septembre 2020.

3.10 RÉCLAMATION - MADAME MARIE-CHRISTINE ÉMOND

6607-2020

Considérant l'évènement de pluie torrentielle survenue le 29 juillet 2020 par



lequel une bordure de route a cédé et a permis à l'eau ruisselante de se rediriger vers la propriété de Madame Marie-Christine Émond au 651, rue Vézina;

Considérant les dommages constatés par les assureurs;

Considérant le coût des réparations de 1 850 \$;

Considérant que nous avons une franchise de 5 000 \$ par évènement et que les assureurs ne paieront pas cette réclamation;

Considérant que madame Émond nous dépose une requête pour le remboursement des dépenses encourues par cet évènement;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de remboursement de 1 850 \$ pour les dommages causés à sa propriété.

3.11 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE - VERSEMENT SOMME EXCÉDENTAIRE POUR TRAVAUX DE DRAINAGE 2019

6608-2020

Considérant la résolution 6341-2019 concernant la révision budgétaire de l'année 2019;

Considérant le coût des travaux extraordinaires de drainage du bâtiment de l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville amenant la participation municipale du déficit à 26 710 \$;

Considérant qu'une somme de 10 956 \$ a déjà été budgétée pour l'année 2019;

Considérant que la somme excédentaire de 15 754 \$ est à payer à l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire le déboursement de la somme de 15 754 \$ à l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville représentant la participation municipale du déficit après les travaux extraordinaires du drainage du bâtiment dans l'année 2019;

Que cette somme non budgétée soit défrayée à même le surplus accumulé de la municipalité.

3.12 AJUSTEMENT DE SALAIRE - MONSIEUR MARC-ANDRÉ RENAUD

6609-2020

Considérant la résolution d'embauche de Marc-André Renaud # 6202-2019 à titre d'opérateur en date du 19 août 2019 pour un début d'emploi au 28 août 2019;

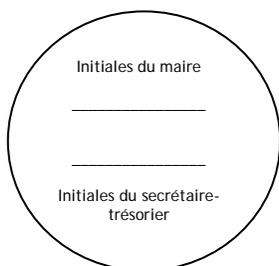
Considérant la résolution 6500-2020 confirmant la permanence de Marc-André Renaud en date du 27 février 2020;

Considérant qu'à l'embauche de monsieur Renaud, le niveau salarial a été établi à la classe 5 échelon 1;

Considérant qu'un nouvel employé a été embauché en 2020 avec le même niveau d'expérience que monsieur Renaud et il a été convenu de lui octroyer la classe 5 échelon 3;

Considérant la requête de Marc-André Renaud d'avoir le même niveau salarial que le nouvel employé pour reconnaître le même niveau d'expérience, et ce rétroactivement à son embauche;

Considérant que la municipalité a le souci d'équité envers ses employés de même catégorie;



Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la requête de Marc-André Renaud et de lui donner le niveau salarial classe 5 échelon 3 à compter de la date de sa requête du 14 août 2020 et non rétroactivement à sa date d'embauche et qu'il pourra bénéficier du changement d'échelon tel qu'il est prévu à la convention collective, à l'anniversaire de son embauche soit le 28 août de chaque année.

3.13 IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE 240 V POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

6610-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est reconnue par le Gouvernement du Québec comme étant un Village-relais;

Considérant la résolution 6100-2019 relativement à l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;

Considérant que l'implantation d'une borne de recharge doit obligatoirement être accompagnée de l'implantation d'une borne double de 240 V;

Considérant que la Municipalité doit assumer l'ensemble des coûts liés à l'achat et l'installation de la borne double de 240 V, et de ce fait sera la seule propriétaire de la borne de 240 V;

Considérant les disponibilités budgétaires pour procéder à cette acquisition;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise les déboursés pour la fourniture d'une borne double de 240 V selon la soumission OC19006 de AddENERGIE Solutions de recharge au montant de 5 291,23 \$ taxes incluses et la soumission pour le branchement électrique datée du 3 septembre 2020 de Réjean Tremblay Entrepreneur Électricien inc. au montant de 780,68 \$ taxes incluses.

Les coûts relatifs à l'implantation de la borne seront déboursés à même le fonds de roulement de la Municipalité.

3.14 PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE - DEMANDE DE DISSOCIATION DE L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA SOURCE

6611-2020

Considérant le programme de compensation financière pour les chemins privés offert par la municipalité d'Hébertville;

Considérant que le programme a été reconduit pour l'année 2020 et qu'il fera l'objet de modifications pour les futures années;

Considérant la demande de dissociation des résidents du chemin de La Source avec l'Association des Riverains du Lac Vert;

Considérant que cette requête respecte tous les critères énoncés dans le programme pour être reconnue comme association par la municipalité;

Considérant les rencontres entre la municipalité et les représentants du chemin de La Source afin d'apporter des précisions sur leur requête;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la dissociation du chemin de La Source avec l'Association des Riverains du Lac Vert.

De reconnaître à part entière l'Association du chemin de La Source comme une association indépendante, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.15 DÉPÔT DU BILAN SOMMAIRE 2019 DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

6612-2020



Considérant que les municipalités du Québec doivent produire et déposer le bilan sommaire de l'usage de l'eau potable à chaque année au plus tard le 1er septembre, et ce, afin d'être admissibles aux subventions de ce domaine;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable 2019.

3.16 PARTICIPATION À UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

6613-2020

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

Attendu que toutes les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désirent présenter un projet de coopération pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le Conseil de la municipalité d'Hébertville s'engage à participer au projet de réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet et que cette dernière s'engage à assumer une partie des coûts du projet.

3.17 ÉVALUATION DU RÉSEAU PLUVIAL RUE POTVIN-SUD ET RUE GIRARD - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

6614-2020

Considérant la problématique de refoulements d'égout pluvial à certaines résidences dans les rues Potvin-Sud et Girard;

Considérant qu'une analyse hydraulique est essentielle afin de déterminer les causes de cette problématique pour en proposer les solutions optimales;

Considérant que les plans et devis à l'origine ont été conçus par Consultants RSA qui est devenu par la suite Norda Stelo;

Considérant la proposition de services de Norda Stelo au taux horaire avec un coût approximatif de 21 300 \$ plus taxes;

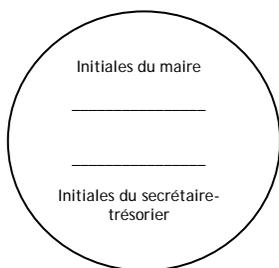
Considérant l'urgence d'agir dans ce dossier;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de service de Norda Stelo pour l'étude de la problématique de refoulement d'égout pluvial dans les rues Potvin-Sud et Girard au coût de 21 300 \$ plus taxes, et ce, à taux horaire.

Une autorisation devra être obtenue avant d'engendrer des coûts supplémentaires à cette proposition.

Que cette dépense soit défrayée à même le surplus accumulé de la



Municipalité.

3.18 RESSOURCES HUMAINES - PROLONGATION DE PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR KEVIN GOULET ET EMBAUCHE TEMPORAIRE D'OPÉRATEUR

6615-2020

Monsieur Tony Côté, conseiller déclare son intérêt dans le présent dossier et se retire des discussions.

Considérant la résolution 6501-2020 par laquelle monsieur Kevin Goulet a été embauché à titre d'opérateur avec une probation de 6 mois;

Considérant que monsieur Goulet avait comme obligation d'obtenir sa classe 3 pendant sa probation, tel qu'exigé, pour répondre aux exigences du poste;

Considérant que son processus pour passer sa classe 3 ne débute qu'en décembre pour l'obtention du permis vers la fin février 2021;

Considérant que nous aurions besoin d'un opérateur temporaire pour la saison hivernale 2020-2021;

Considérant les recommandations favorables du chef d'équipe et de l'ensemble des employés des travaux publics à l'encontre de monsieur Goulet;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prolonger la période de probation de Keven Goulet jusqu'au 15 avril 2021, de mettre a pied de façon temporaire monsieur Goulet du 15 novembre 2020 jusqu'au 15 avril 2021 et que son retour sera conditionnel à l'obtention de son permis classe 3.

D'embaucher une ressource temporaire à titre d'opérateur pour la période du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'AMÉNAGER UN SENTIER DE VHR (MOTONEIGE) - SECTEUR DU MONT LAC-VERT

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est informe la Municipalité qu'à compter du 1^{er} août 2020 l'autorisation pour le sentier VHR (motoneige) donnant accès au pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert via le sentier Trans-Québec #83 a été résiliée. Une nouvelle autorisation a été émise en faveur du Club de motoneigistes Lac Saint-Jean. L'entretien du sentier sera réalisé par le Club de motoneigistes Lac Saint-Jean.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 DEK HOCKEY - AFFECTATION DES REVENUS

6616-2020

Considérant que pour la saison 2020, la surface de Dek hockey aura généré des revenus de 3 490 \$ se détaillant ainsi :

- Ligue sénior 1 408 \$
- Ligue junior 1 870 \$
- Tournoi sénior 212 \$

Considérant que la Commission des loisirs a recommandé de créer un fonds pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux et d'y affecter ces revenus;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'affecter les revenus du Dek hockey 2020 de 3 490 \$ pour des investissements futurs dans



les loisirs municipaux et de prendre ses sommes à même les revenus générés.

6617-2020

5.2 MISE À NIVEAU DU PARC - OCTROI DU CONTRAT

Considérant l'aide financière de 51 829,26 \$ du Fonds de développement des territoires pour la mise à niveau du parc;

Considérant la résolution 6480-2020 sur l'octroi de contrats pour la mise à niveau du parc;

Considérant que cette résolution stipule la réfection du bloc sanitaire du terrain de balle, la construction d'un espace pour les spectateurs au Dek hockey et des douches dans la Rigolade pour un montant de 38 735\$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils;

Considérant que le montant de ce mandat ne correspond pas aux soumissions de l'entrepreneur;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution pour arrimer la somme des contrats octroyés à Construction JP Larouche et Fils avec les soumissions;

Considérant qu'il reste des sommes à investir pour finaliser le projet;

Considérant l'offre de service # 8800083 de Sport-inter plus inc., pour l'achat d'un tableau d'annonceur au terrain de balle, pour un montant de 5 670 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services # 8800083 de Sport-inter plus inc pour l'achat d'un tableau d'annonceur pour un montant de 5 670 \$ plus taxes;

De modifier le montant total des contrats octroyés à Construction JP Larouche et Fils stipulé dans la résolution 6480-2020, par le libellé suivant :

La réfection du bloc sanitaire du terrain de balle, la construction d'un espace pour les spectateurs au Dek hockey et des douches à la Rigolade pour un montant de 42 235 \$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils.

Ces coûts seront défrayés par le fonds de développement des territoires.

6. URBANISME

6.1 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 686 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC

6618-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du lot 4 686 048 cadastre du Québec;

Considérant que la propriété du 418, rang du Lac Vert n'a pas la superficie nécessaire pour aménager une installation septique conforme;

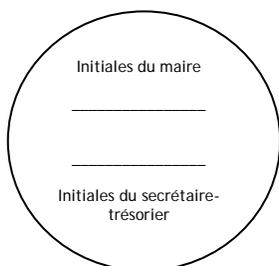
Considérant que le propriétaire souhaite aménager une nouvelle installation septique et que pour ce faire il doit acquérir une partie de terrain appartenant à la municipalité;

Considérant que le propriétaire travaille en collaboration avec des professionnels compétents pour une caractérisation de sol ainsi qu'un avis géotechnique afin de s'assurer de la possibilité des travaux;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De vendre une partie du lot 4 686 048 du cadastre du Québec représentant une superficie d'environ 900 m². Le terrain sera vendu 1 \$ plus taxes du mètre carré considérant sa topographie et qu'il partiellement desservi. De plus tous les frais reliés à la vente de terrain seront à la charge du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice



générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

6.2 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 684 662 DU CADASTRE DU QUÉBEC

6619-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain dont le numéro de lot est le 4 684 662 du cadastre du Québec;

Considérant que les propriétaires du 230, rue Labonté souhaitent acquérir une partie de terrain appartenant à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité utilise présentement le terrain à des fins d'utilités publiques;

Considérant que vendre une partie de terrain de 20pi de largeur occasionnait une problématique au bon fonctionnement des services d'utilités publiques dans ce secteur;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De vendre une partie de terrain sur une largeur de 3m x 33m de profondeur représentant une superficie totale de 99m². Le terrain sera vendu pour un montant de 1 769,61\$ plus taxes ainsi que tous les frais reliés à la vente de terrain seront à la charge du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 602, RUE MARTIN

6620-2020

Monsieur Dave Simard, conseiller déclare son intérêt dans le présent dossier et se retire des discussions.

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 602, rue Martin à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un gazebo à 1,5m de la limite latérale alors que la norme est établie à 2m.

6.4 ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 526-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

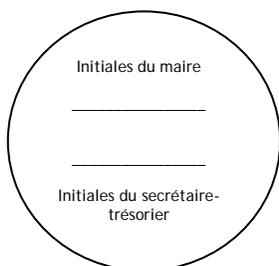
6621-2020

Considérant que la Municipalité a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 2 mars dernier;

Considérant qu'un arrêté ministériel a été déclaré par la Ministre de la Santé et des Services sociaux le 13 mars 2020;

Considérant que cet arrêté prévoit que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendu;

Considérant que la Municipalité a décidé de procéder à une modification réglementaire ultérieurement afin d'intégrer d'autres modifications;



Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger le projet de règlement 526-2020 modifiant le règlement de zonage afin de modifier d'autres articles du règlement de zonage.

6.5 CREDD - APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PLUVIAUX ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

6622-2020

Considérant que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) souhaite réaliser, à l'aide de ses partenaires, un projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales;

Considérant que cette infrastructure verte est efficace pour filtrer les eaux de pluie et pour diminuer le ruissellement des eaux, donc une diminution du volume d'eau polluée s'écoulant dans les systèmes d'égouts et les plans d'eau;

Considérant que le CREDD souhaite réaliser ce projet d'aménagement avec l'installation de panneaux d'interprétation ainsi que la séance d'information reliée à ces infrastructures vertes;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande de réalisation d'un projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD).

6.6 CAMPING MUNICIPAL - LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

6623-2020

Considérant que des propriétés à Hébertville entreposaient plus d'un véhicule de camping;

Considérant que des avis ont été envoyés aux propriétaires en 2015-2016 afin de les informer que cette pratique contrevenait à la réglementation municipale;

Considérant que certains citoyens de la Municipalité devront trouver un nouvel emplacement pour entreposer leur véhicule récréatif;

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'un camping et que celui-ci a 10 terrains journaliers de disponibles entre le 30 septembre et le 15 mai de chaque année;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

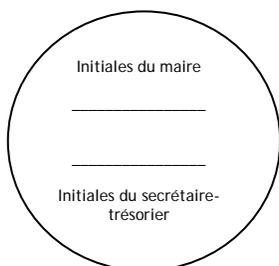
D'autoriser l'entreposage de véhicules de camping au camping municipal entre le 30 septembre et le 15 mai de chaque année aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du véhicule de camping doit être un résident d'Hébertville en nous fournissant une copie de son permis de conduire;
- Le propriétaire doit fournir une preuve que le véhicule de camping est assuré ainsi qu'une copie de l'immatriculation de celui-ci;
- Les bombonnes de propane ainsi que la batterie des véhicules doivent avoir été enlevées lors du remisage;
- Les frais d'entreposage de 88,43 \$ taxes incluses soient payés.

6.7 AUTORISATION MUNICIPALE DE DÉBUTER LES TRAVAUX SUR LES LOTS 6 384 320 ET 6 384 321 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS



6624-2020

7.1 LE RENFORT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE LETTRE D'APPUI POUR LE PRÊT DE LOCAUX

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer le projet " milieu de jour mobile" de l'organisme Centre de rétablissement le Renfort.

D'autoriser le prêt d'un local pour la réalisation de leurs activités dans la Municipalité.

6625-2020

7.2 CALACS ENTRE ELLES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la somme de 50 \$ à Calacs entre Elles pour leurs activités de financement.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des travaux publics
- Régie du parc industriel secteur Sud
- Réunion plénière du conseil
- Séance extraordinaire

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Comité des travaux publics
- Séance extraordinaire
- Conseil d'administration du Mont Lac-Vert
- Comité des finances
- Réunion plénière du Conseil

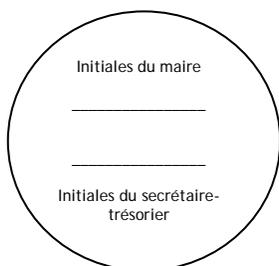
LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre de l'Association des riverains
- Comité de bassin versant du Lac Kénogami
- Séance extraordinaire
- Réunion plénière
- Commission des loisirs

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :



- Rencontres Foyer le Pionnier
- Maison des jeunes
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances
- Commission des loisirs
- Plusieurs rencontres avec des citoyens pour la problématique du réseau d'eau pluviale
- Séance extraordinaire

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Comité des travaux publics
- Régie des matières résiduelles (RMR)
- Comité des ressources humaines
- Séance extraordinaire
- Havre Curé-Hébert
- Réunion plénière du Conseil
- Rencontre avec la firme d'ingénierie pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc
- Ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la caserne incendie
- Popote roulante

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion plénière MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion plénière du Conseil
- Groupe conseil Corporation d'innovation et de développement Alma Lac-Saint-Jean (CIDAL)
- Réunion régulière MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Différentes rencontres au bureau du maire
- Suivi de dossiers avec la direction générale
- Ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la caserne incendie

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 RÉHABILITATION DES PUITES - MANDAT D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GESTION

6626-2020

Considérant la réalisation des travaux de réhabilitation des puits effectués par l'entreprise Bernard Champagne Inc.;

Considérant que suite à ces travaux il a été recommandé de faire intégrer les puits # 2 et # 3 au système de gestion des eaux afin de connaître les niveaux d'alerte de ces puits ainsi que les variateurs de pompes de ces derniers;

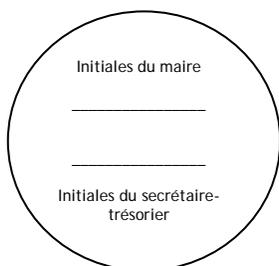
Considérant la proposition de DC Com Électricité Contrôle au montant de 9 800 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de DC Com Électricité Contrôle au montant de 9 800 \$ plus taxes pour l'intégration des puits # 2 et # 3 au système de gestion des eaux.

Que cette dépense soit défrayée à même le programme de la taxe fédérale d'accise et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

9.2 PROJET DE PROLONGATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT -



6627-2020

RANG ST-ISIDORE ET RANG ST-ANDRÉ - MANDAT D'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Considérant que le mandat de confection des plans et devis pour la prolongation du réseau d'aqueduc dans le rang St-Isidore et rang St-André a été octroyé à la firme Tétra Tech;

Considérant que ce mandat inclut la préparation de la demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et des changements climatiques;

Considérant que ce ministère oblige une étude écologique du secteur concerné afin que la demande d'autorisation soit jugée recevable;

Considérant la proposition de service de la firme Tétra Tech pour un mandat d'étude écologique au montant de 8 000 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de Tétra Tech pour la réalisation d'une étude écologique pour la demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et des changements climatiques au montant de 8 000 \$ plus taxes.

Que cette somme soit défrayée à même le programme de la taxe fédérale d'accise et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

10. LISTE DES COMPTES

6628-2020

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 500 090,06 \$.

6629-2020

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 65 282,29 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Un citoyen veut avoir des informations sur le Mont Lac-Vert. Monsieur le maire explique qu'une consultation publique est en cours de réalisation.
- Un citoyen veut savoir où en est rendu le dossier de la caserne incendie.
- Un citoyen veut savoir pourquoi la décision de vendre une parcelle de terrain du lot 4 684 662 a été modifiée depuis la dernière séance du Conseil.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.



12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h00.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER